

**FORMULAIRE DEMANDE DE BRANCHEMENT
DANS LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Tous les éléments demandés sont obligatoires pour assurer le traitement de votre demande

Merci de cocher toutes les cases correspondant à votre situation

- Création Branchement neuf : Si oui, précisez : Eaux Usées Eaux Pluviales
 Modification d'un branchement existant Si oui, précisez : Eaux Usées Eaux Pluviales

Demande reçue le : _____ **enregistrée sous le n°** _____

Ce document est à adresser dès l'obtention de l'autorisation de construire.

Demande à adresser à :

Mauges Communauté
Pôle Grand Cycle de l'Eau
1 Rue Robert Schuman - La Loge – CS 60111
Beaupréau - 49602 Beaupréau-en-Mauges Cédex
Ou par mail : contactsea@maugescommunaute.fr

Destination de l'immeuble à raccorder :

Je soussigné	
Demeurant (Adresse complète du domicile habituel)	
Adresse mail	_____@_____
Téléphone	
Agissant en qualité de	PROPRIÉTAIRE (ou autre à préciser)

DEMANDE :

Pour l'immeuble sis (Adresse complète)	
Nom du lotissement (s'il y a lieu) et n° du lot	
Référence cadastrale	

- maison individuelle immeuble collectif groupement d'habitations usine, atelier
 bureaux commerce entrepôt exploitation agricole
 bâtiment public

Renseignements concernant le raccordement :

Date d'achèvement de l'immeuble :
N° du permis de construire : Date d'obtention :

Nature des eaux à déverser : eaux usées domestiques
 eaux pluviales
Et dans le cas concernant les industriels, locaux commerciaux, ... : eaux assimilées domestiques
 eaux usées non domestiques

Présence d'un Puits : oui non si oui préciser l'usage : domestique jardin
Présence d'un Pré- traitement : oui non
si oui préciser (nature et volume) :

Nombre de logements : Surface bâtie :m²

Si votre demande concerne un branchement d'Eaux Pluviales :

- Indiquer la surface imperméabilisée de la parcelle :m²
- Avez-vous un ouvrage de gestion des eaux pluviales oui non
 - Si oui, préciser : Noue Puits d'infiltration Massif drainant
 - Autre :
- Indiquer la nature et les dimensions de l'ouvrage envisagé :

Les travaux, en terrain privé, seront réalisés par :

- Moi-même**
- L'entreprise (nom et adresse)** pour mon compte

Je m'engage à :

- Me conformer en tous points, au règlement du service d'assainissement collectif de la collectivité, disponible sur le site Mauges Communauté (Des services – Gestion de l'Eau – Eau potable et Assainissement – Assainissement Collectif)
- Prévenir le service assainissement dès l'achèvement des travaux en partie privée, en renvoyant la déclaration de branchement ci-jointe, ou accessible sur le lien indiqué ci-dessus,
- Autoriser l'accès de ma propriété aux agents du service d'assainissement collectif et à accorder toutes les facilités pour contrôler la bonne exécution des travaux de branchement,
- Payer à l'ordre du Trésor Public à réception de l'avis des sommes à payer :
 - Le montant des travaux du ou des branchement(s) selon le devis signé,
 - La participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC), pour tout nouveau déversement d'eaux usées, d'un montant défini annuellement par délibération du conseil communautaire (paiement du tarif en vigueur à la date de l'autorisation d'urbanisme de votre projet).

Je déclare avoir pris connaissance des modalités suivantes figurant dans le règlement de service :

Mauges Communauté fixe le nombre de branchements à installer par propriété à raccorder, le tracé, le diamètre, la pente de la canalisation ainsi que l'emplacement du regard de branchement ou d'autres dispositifs de prétraitement, au vu de la demande de branchement.

Le raccordement au réseau public est assuré exclusivement par Mauges Communauté ou une entreprise qu'elle mandate.

Les boîtes de branchements d'eaux usées, et le cas échéant d'eaux pluviales, matérialisent la limite partie privée/public. Elles sont fournies et posées par Mauges Communauté.

Les positionnements sont convenus avec le Service Exploitation du Pôle Grand Cycle de l'Eau, au regard des contraintes techniques, si possible en domaine public au plus près des limites de la propriété.

Les travaux sur le domaine privé sont réalisés par le propriétaire à ses frais et par l'entreprise de son choix.

Le branchement eaux usées dans sa totalité doit être étanche et tout raccordement pénétrant sur le collecteur principal est interdit,

Les eaux usées et les eaux pluviales doivent être totalement séparées en domaine privé.

Fait à, le

Signature :

Documents à fournir :

- Plan de situation de l'immeuble au 1/1000 ou au 1/500,
- Plan de masse au 1/200 de l'implantation de la construction et des limites de propriété,
- Plan précisant l'emplacement souhaité du/des tabouret (s).
- Indication des cotes de niveaux des planchers de l'immeuble à raccorder et du terrain extérieur,
- Toutes pièces justificatives utiles telles que actes notariés, servitudes, droit de passage...,
- Caractéristiques des rejets, nature de l'activité pour des immeubles industriels, commerciaux ou artisanaux.